



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
07/06/2021

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Objet : L'An Deux Mille Vingt et Un, le sept juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Convention triennale avec l'association Présences(s) Photographie

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Diatta (pouvoir à Mme Guillot), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo).

Secrétaire : Mme Guillot.

-----

Exercice :	29
Présents :	25
Absents :	4
Pour :	25
Abstentions :	
Contre :	4

La commune de Le Teil met en œuvre depuis de nombreuses années une politique culturelle ambitieuse autour de deux objectifs : la culture par tous et la culture pour tous.

Par ailleurs, elle partage avec ses partenaires (Etat, Région, Département, ...) la volonté politique au travers du contrat de ville de favoriser l'accès à la culture des habitants des quartiers prioritaires et de renforcer l'attractivité de ces quartiers au travers de l'implantation d'équipements culturels de qualité.

Dans ce cadre, la commune de Le Teil a soutenu le projet d'installation de l'association Présence(s) Photographie sur son territoire à partir de 2021, dans la caravane-monde (ancien temple) situé rue Kleber au cœur de la ville, dont les travaux de rénovation sont en cours d'achèvement.

Un projet de convention quadripartite associe le Département de l'Ardèche, la Communauté de communes, Présence(s) Photographie et la Commune afin de fixer les conditions du partenariat et établir les objectifs pour la période 2021-2023.

De part cette convention, l'association s'engage notamment à :

- Augmenter la visibilité et l'implantation de la manifestation sur le territoire ardéchois en assurant une communication élargie et adaptée, et en proposant de nouveaux lieux d'exposition sur le territoire ;
- Proposer des événements (ateliers, vernissages, visites, formations...) à destination de différents publics : habitants du quartier et du bassin de vie, visiteurs extérieurs, amateurs d'art ou néophytes, photographes professionnels....
- Assurer la médiation autour de ces expositions ;
- Concevoir des projets avec et pour les publics ciblés ;
- Accueillir des artistes en résidences de création afin de permettre une lecture du territoire à travers le regard d'auteurs photographes.

Pour la commune, le montant de la subvention sera arrêté annuellement par délibération du Conseil municipal.  
Pour l'année 2021, ce montant est fixé à 2500 euros.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes du projet de convention triennale 2021-2023, joint à la présente délibération, entre le Département de l'Ardèche, la Communauté de communes ARC, Présence(s) Photographie et la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**DÉCIDE** d'accorder 2500 euros à l'association Présence(s) Photographie pour l'année 2021.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

